

Les formalités de mariage pour les citoyens français



Découvrez notre guide pour comprendre
toutes les démarches nécessaires à
l'organisation de votre mariage de rêve
à l'île Maurice!

Les documents à envoyer par poste à l'ambassade de France



- ✿ Formulaires de renseignements rempli par vous
- ✿ Copie des passeports
- ✿ Justificatif de domicile
- ✿ Copies des actes de naissance
- ✿ Copies des pages du livret de famille (si enfants en commun)
- ✿ Attestation du notaire si contrat de mariage

Vous recevrez le CCAM (certificat de capacité à mariage) par poste à votre domicile en France une fois que l'ambassade validera tous vos documents.

Les documents pour l'ambassade de France

Les documents doivent impérativement être reçus par l'ambassade
6 mois avant la date du mariage.

L'adresse depuis la France :

Port Louis - AF à Maurice

Sous couvert du service de la valise diplomatique

13, rue Louveau

92438 CHATILLON CEDEX

Site Web : <https://mu.ambafrance.org/Mariage-2067>

Ile Maurice Tel (230) 202 01 00 ou (230) 202 01 23

Les documents à nous envoyer par mail pour les autorités mauriciennes

- Une copie de l'acte de naissance : datant **moins de 3 mois avant** le mariage
- Une copie de la double page importante du passeport
- La lettre "Application to Marry" rempli par vous
- Le cas échéant: un document attestant un précédent divorce (si depuis moins de 10 mois, un certificat médical attestant que l'épouse n'est pas enceinte est obligatoire) avec son certificat de mariage, le certificat d'un décès d'un époux/épouse, tout document relatif à un changement de nom.

À envoyer à office@weddingplanner-mauritius.com
8 semaines avant le mariage

Les formalités à Port Louis



1 ou 2 jours ouvrés avant la cérémonie du mariage, nous vous conduirons à Port Louis pour les formalités si vous avez opté pour la formule "aide avec les formalités".



Il est impératif d'apporter tous les documents originaux que vous nous avez envoyé par mail + le CCAM.



Pour les formalités administratives à Port Louis, le couple doit être vêtu correctement (les shorts/sandales ou mini-jupes ne sont pas acceptés).

Les formalités au bureau régional de l'état civil

Juste après Port Louis, nous nous rendons dans le bureau régional de l'état civil proche du lieu de votre mariage. Vous rencontrerez l'officier d'état civil afin de finaliser les détails de votre mariage, notamment pour organiser l'heure et la langue officielle de votre cérémonie.

Veuillez noter que pour les mariages se déroulant le week-end ou un jour férié, un supplément de 30€ sera demandé et donné à l'officier l'état civil.



Le jour du mariage !

Ca y est, c'est le grand jour!

Vous n'aurez plus qu'à vous détendre et profiter du mariage de vos rêves à l'île Maurice.

Nous serons présents à vos cotés durant le mariage pour coordonner tous les services.



La transcription après le mariage

2 jours ouvrables après votre mariage, nous apportons à l'ambassade tous vos documents nécessaires pour la transcription :

- L'acte de mariage mauricien original apostillé
- Les actes de naissance en originaux
- Une copie des passeports
- Le livret de famille (si vous en avez un)
- Le formulaire de transcription rempli par vous

Dans certains cas, des documents additionnels peuvent être demandés.

Au cas où le couple ne parle pas couramment l'anglais ou le Français, les services d'un traducteur seront requis le jour des formalités à Port Louis ainsi que le jour du mariage à l'hôtel. Tarif additionnel pour les services d'un traducteur : 160 euros

Les détails administratifs



Nous vous demandons de récupérer un deuxième exemplaire de votre Acte de Naissance moins de trois mois avant votre mariage et de l'apporter avec vous à Maurice.



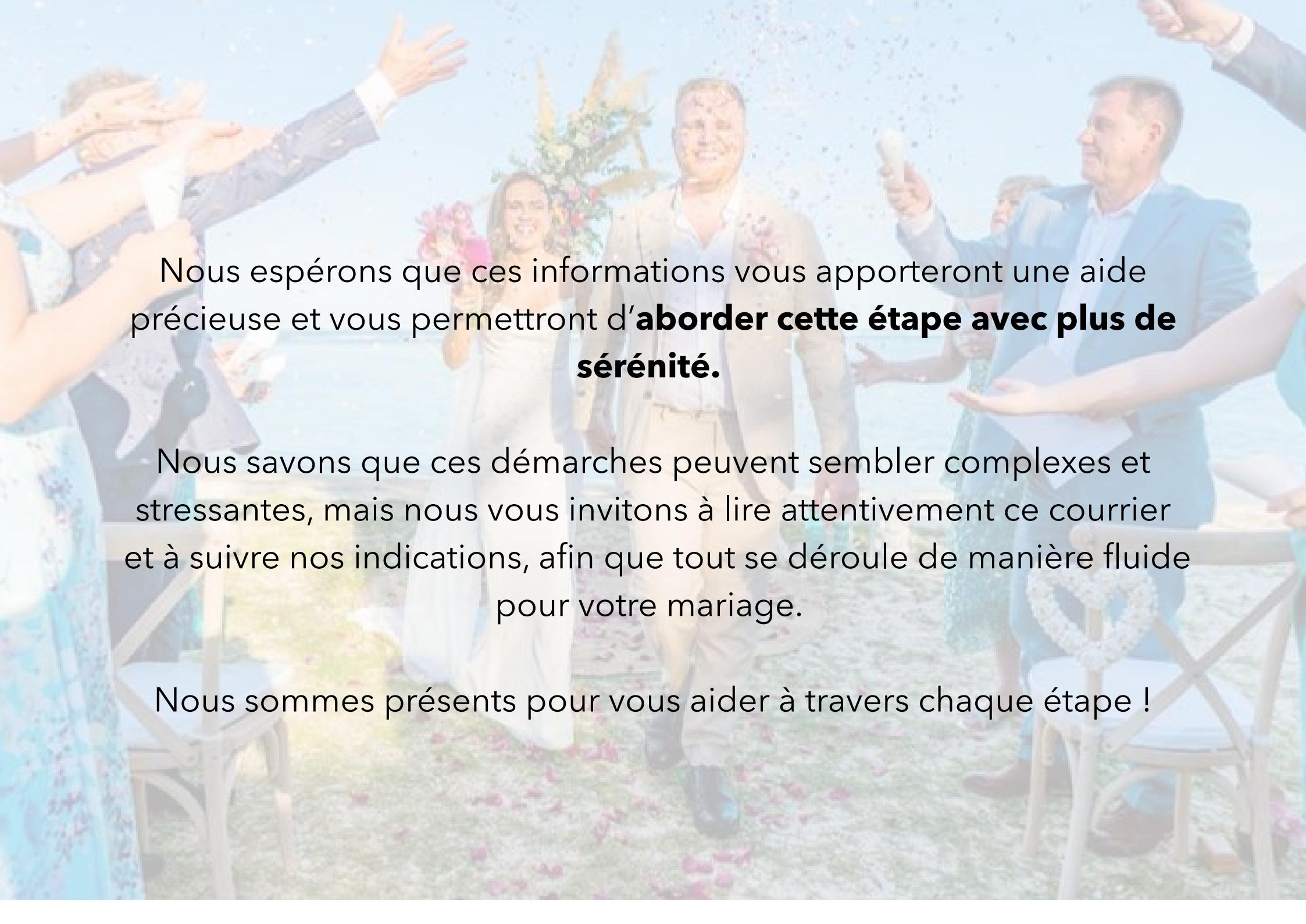
Après l'envoi de votre dossier à l'Ambassade de France à Maurice, le traitement du CCAM peut prendre plusieurs mois. Merci de nous informer une première fois lors de l'envoi, puis une seconde fois dès réception du CCAM. Ce document sera à apporter avec vous à Maurice pour le mariage.

Les détails administratifs

Le délai de l'Ambassade de France pour la transcription de votre mariage est de 10 à 12 mois. Malheureusement, cela ne peut être accélérée.

Pour pallier à cela, le jour du mariage, l'officier de l'état civil vous remettra un document officiel au format A4, signé par lui et par vous, contenant toutes les informations relatives à votre mariage (date, lieu, etc.). Il vous servira d'une preuve de mariage avant que la transcription ne soit officiellement finalisée.

Important: Si vous avez la double nationalité dont l'une est mauricienne, ou si l'un de vos parents est mauricien, veuillez nous contacter immédiatement, car les procédures sont différentes !



Nous espérons que ces informations vous apporteront une aide précieuse et vous permettront d'**aborder cette étape avec plus de sérénité.**

Nous savons que ces démarches peuvent sembler complexes et stressantes, mais nous vous invitons à lire attentivement ce courrier et à suivre nos indications, afin que tout se déroule de manière fluide pour votre mariage.

Nous sommes présents pour vous aider à travers chaque étape !